

# Chroniques et nouvelles

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **66 (1921)**

Heft 3

PDF erstellt am: **22.07.2024**

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

## CHRONIQUES et NOUVELLES

### CHRONIQUE SUISSE

Après l'incident de Vilna. — Les conférences du lieutenant-colonel Corda. — L'exposition d'estampes militaires à Berne.

L'incident des troupes internationales de Vilna a pris fin mieux qu'il n'avait commencé. Un événement propice, l'ajournement ou la suppression du plébiscite, y a contribué. La conclusion est que l'accord a été réalisé entre le Conseil fédéral et le Conseil des Nations sur l'esprit dans lequel doivent être examinés les cas de ce genre. Cet esprit est celui de la solidarité internationale, sans lequel tous les efforts de la Société des Nations pour écarter, dans la mesure du possible, le fléau de la guerre, seraient voués à l'insuccès. Incontestablement, la Confédération suisse, qui s'est toujours déclarée spécialement préoccupée des œuvres de paix, ne saurait prendre une responsabilité dans un tel insuccès ; elle se condamnerait elle-même.

Il n'y a pas lieu de s'étonner, d'autre part, qu'au début d'un régime politique aussi nouveau que celui de la Société des Nations, et qui rompt aussi évidemment avec des habitudes chez nous très invétérées, un certain frottement se produise et que l'on éprouve quelque peine, dans quelques milieux, à se résoudre à l'attitude qu'il conseille ou qu'il dicte. Il semble, en outre, que non seulement dans l'opinion populaire, mais dans les milieux officiels, la clarté n'est pas complète au sujet du statut international qui est aujourd'hui le nôtre. On reconnaît bien, généralement, que la neutralité perpétuelle et absolue ne répond plus à tout, mais on ne discerne pas avec assurance dans quelle mesure les conditions nouvelles dérogent au passé. Il y a là toute une étude à entreprendre, un cours d'instruction civique à rédiger pour notre enseignement à tous. La *Revue militaire suisse* va s'y appliquer, pour sa part, en se plaçant sur le terrain militaire qui est le sien, et avec l'espoir que les opinions auxquelles les siennes ne répondraient pas voudront bien faire valoir leurs objections. Une discussion sur cette matière sera utile en raison même des recherches en cours sur la meilleure organisation à donner à l'armée fédérale. Que la Suisse ne soit pas une grande puissance

n'est point une raison pour s'imaginer que les relations entre la politique extérieure et la force militaire y soient moins réelles que chez n'importe quel autre Etat. Tous les peuples, quels qu'ils soient, sont contraints d'avoir l'armée de leur politique, ou, à ce défaut, d'adapter leur politique à l'état de leur armée. C'est parce qu'il en est ainsi que la Confédération, nation faible au milieu de ses voisins immédiats, a adopté une politique extérieure basée sur l'abstention, en d'autres termes sur l'état de neutralité proclamé en principe pour tous les cas et dans toutes les occasions. Or, il se trouve que dans le cadre de l'Europe nouvelle, cette politique d'abstention n'est plus toujours applicable. Il s'agit donc d'apprendre par quelle autre elle est remplacée et comment doit être établie la conciliation entre elle et l'emploi de nos forces militaires dans les cas qui risquent de se présenter.

\* \* \*

Notre camarade de l'armée française, le lieutenant-colonel Corda, professeur à l'école d'artillerie de Fontainebleau, a continué la série des conférences dont la chronique de février a parlé. Cordialement accueilli par nos camarades de Zurich, qui ont apprécié l'objectivité de ses exposés, et par les officiers lausannois devant lesquels il les a répétés, il a trouvé pour l'écouter des auditoires nombreux, ainsi qu'attentifs et fidèles, ce qui est la preuve qu'il les a intéressés.

Les conférences sur la bataille de France spécialement ont retenu l'attention. Elles ont soulevé maintes questions qui prêtent aux plus hautes études et sur lesquelles il sera utile et instructif de revenir. Surtout, elles nous ont appris, à nous qui n'avons pas vu la guerre de près et qui ne pouvons lui demander ses enseignements qu'en théoriciens, les difficultés de la pratique et les décisions qu'elles imposent : le jeu des réserves ; l'emploi, pour leur utilisation à l'heure propice, des chemins de fer et de la circulation automobile ; la longueur et la minutie des préparatifs d'une contre-offensive ; l'usure des unités ; la souplesse nécessaire au commandement. Nous avons vu en présence aussi les deux méthodes stratégiques des grands chefs opposés, leurs résultats, leurs valeurs respectives et leurs périls. Le tout commenté d'une manière vivante, avec une scrupuleuse exactitude et une parfaite clarté. C'est de grand cœur que tous les auditeurs du colonel Corda l'ont salué d'un amical au revoir.

\* \* \*

Nous tenons à signaler à nos lecteurs habitant la Suisse *l'exposition des estampes-souvenirs de la mobilisation*, qui s'est ouverte

il y a quelques jours à Berne, en présence des autorités civiles et militaires, d'invités et de la presse. On nous envoie de Berne, à ce propos, les indications suivantes :

L'exposition a été organisée par M. Godet, directeur de la bibliothèque nationale, au moyen de la collection de gravures de la bibliothèque, et par le lieutenant-colonel de Mandrot, directeur du musée des Beaux-Arts. On y a ajouté quelques pièces et les médailles tirées des archives de l'armée.

Pour le public, ce sera une révélation — cette collection compte plusieurs centaines de numéros : gravures commémoratives, portraits, sujets allégoriques, affiches et cartes postales, timbres et vignettes. La valeur esthétique est très inégale ; à côté de banalités sans goût, il y a un nombre considérable d'œuvres originales qui dénotent un sens artistique développé, de la verve et de l'originalité. Le paysage y joue un grand rôle, car ainsi que le dit M. Godet dans la préface du catalogue illustré, « elles ne doivent pas seulement rappeler au soldat-citoyen son temps de service et l'époque mémorable de la grande guerre, mais tel coin du Jura, du Tessin ou des Alpes que la mobilisation lui a fait découvrir et où il a appris à connaître et à aimer des compatriotes d'autre langue. »

Au point de vue historique et documentaire, cette exposition a le réel mérite de mettre sous les yeux du public une image fidèle de la grande époque, de ses répercussions sur notre peuple et sur son armée. Il s'en dégage une philosophie sereine qui prouve le bon esprit de cette armée si longtemps immobile à la frontière. Le public ne manquera pas d'en être impressionné et de comprendre que si, pour la première fois dans l'histoire, la Suisse sort intacte d'un grand conflit européen, c'est à l'excellent « moral » de son armée qu'elle le doit.

Il faut aussi mentionner le gardien de l'exposition, l'appointé Mentha, du bat. fus. 13, qui a eu l'avant-bras droit enlevé par l'explosion d'une grenade, à la frontière. Ce brave invalide, dans son uniforme gris-vert, est une vivante illustration du dévouement obscur de nos soldats. Nous espérons que les autorités militaires comprendront que cet homme ne doit pas être abandonné sans place. La Confédération a le devoir d'assurer l'existence des quelques invalides que la garde des frontières a jetés sur le pavé. Le sacrifice matériel est peu de chose en regard de l'avantage moral qu'en retirerait le pays.

L'exposition sera ouverte jusqu'au 24 avril (musée des Beaux-Arts, Berne). — Entrée, 1 fr. — Gratuit pour les militaires.

---

**CHRONIQUE BELGE***(De notre correspondant particulier.)*

Question militaire et chaos. — Temps de service et politique intérieure. — Commissions et enseignements expérimentaux. — Matériel défensif et organisation. — Régime actuel provisoire.

On sort difficilement du chaos. Et la question militaire, en Belgique, est de plus en plus un chaos. Elle se complique étrangement parce qu'on la mêle étrangement aux problèmes les plus divers, tant à la Chambre des Représentants et au Gouvernement même, que dans les commissions spéciales chargées de l'étudier.

Dans ces commissions, d'ailleurs, qu'elles soient parlementaires ou autres, on voit très peu de délégués faire un exposé de l'ensemble du problème et l'étudier dans toute son ampleur. Il n'en est guère qui ait développé publiquement la « question de la défense nationale », mais la plupart ressassent à l'infini, l'un le temps de service, l'autre les dépenses militaires, un troisième la formation du soldat, etc., etc. Les rapports se multiplient et s'accumulent, contradictoires ; des commissions nouvelles sont formées, se réunissent, discutent de nouveau, à perte de vue, les mêmes détails de la question, les mêmes formules usées à force d'avoir servi. L'atmosphère s'épaissit, s'obscurcit d'intrigues politiques, de surenchères électorales, de décisions de groupements, de principes de partis, de promesses, de marchandages entre associations, fédérations, etc., etc.

Un membre de la commission mixte me disait dernièrement, dégoûté de cette façon de négocier des principes avec des voix électorales et des sièges de députés ou des fauteuils ministériels :

« Quelqu'un devrait une bonne fois casser les vitres de cette boutique politique. Poser au pays cette question : Voulez-vous vous défendre contre toute agression extérieure, d'où qu'elle vienne ? Puisque vous le voulez — et ici la réponse ne fait pas de doute : il n'y a pas mille Belges sur huit millions qui répondraient non — puisque vous le voulez, confiez donc à un ministre de la Défense nationale le soin d'organiser cette défense. et ne lui demandez rien autre que de l'assurer sous sa responsabilité, mais indépendamment de toute intrigue, et de tout autre objet.

» Il ne fait nul doute pour moi, ajoutait-il, que l'on obtiendrait tout pouvoir d'agir au mieux des intérêts du pays et que l'on recevrait du peuple, même ainsi consulté, le mandat le plus large, le plus étendu. »

De fait, on constate que, dans les milieux autrefois les plus réfractaires à toute idée militariste, dans les milieux mêmes où l'on se piquait parfois d'afficher un internationalisme outré, dédaigneux de tout patriotisme, personne n'ose plus aujourd'hui répudier publiquement l'idée nationale et l'amour du pays. Des députés et ministres socialistes qui faisaient autrefois volontiers le sacrifice de l'idée de Patrie à leurs préoccupations électorales, à la nécessité de flatter une partie de la masse, ont changé — si l'on ose ainsi dire — leur fusil d'épaule. Si M. Wautær professe une pieuse vénération pour les « drapeaux tricolores que nos soldats ont, à l'Yser, couverts de sang et de gloire », M. Hubin n'hésite pas à proclamer qu'il faut faire sans hésiter tout ce qu'exige une défense énergique du sol de la patrie, et M. Vandervelde, notre garde des sceaux, mais aussi le président de la II<sup>e</sup> Internationale, déclare : « L'accord de tous est acquis sur deux points essentiels : le principe de la défense nationale et la nécessité de constituer, à cet effet, une armée puissamment outillée et capable d'assurer cette défense. »

Malheureusement trop de politiciens sont liés par des promesses formelles. Ils ne pourraient défendre le programme auquel les amènent leur logique et leur conscience qu'après avoir été déliés de cette promesse, c'est-à-dire après avoir résilié leur mandat et s'être fait élire sur ce programme nouveau. Mais pour cela, il faudrait bousculer bien des idées usuelles, troubler bien des assemblées acquises déjà à de vieilles habitudes, à de vieux clichés, courir un risque électoral, subir un poll ; et quelque certain que l'on soit de l'orientation de l'esprit de la masse, il y a toujours dans toute cette aventure un aléa que l'on préfère — paraît-il — ne pas courir. Comment sortira-t-on de là ?

En attendant, les travaux de certaines commissions apportent à ces discussions de... mettons de technique militaire, des éclaircissements qui ne sont pas toujours négligeables.

Un exemple vaut d'être considéré, que voici :

Dans d'autres pays, aussi bien qu'en Belgique, l'on s'était souvent servi, dans cette insoluble question, de la durée minimum de temps exigée pour la formation d'un soldat, l'on s'était souvent servi, disais-je, d'un argument dont voici le schéma :

Au cours de la guerre, l'on a pu voir, en France comme en Angleterre, comme en Italie et comme en Allemagne, des recrues ne passer qu'une période de six, de cinq, parfois même de quatre mois, dans les camps ou centres d'instruction, être envoyés au front immédiatement après cette brève éducation militaire, et donner satisfaction

à leurs chefs. Ce qui a pu se faire pendant la guerre, dans des conditions défectueuses, avec des cadres instructeurs restreints et pas toujours les mieux choisis, pourrait *a fortiori* se faire en période de paix, dans des conditions favorables à tous points de vue, avec des instructeurs aussi nombreux que de raison et triés sur le volet. Réduisons à cinq, tout au plus à six mois, le temps de service exigé en raison de la formation du soldat.

C'était simple, logique, et cela frappait les esprits peu critiques ou favorablement disposés aux conclusions que l'on en tirait.

Mais les enquêtes ont eu lieu ; les officiers ont témoigné et les recrues elles-mêmes ont parlé. L'on a fait remarquer tout d'abord que l'envoi prématuré au front de certaines classes avait été nécessité par des circonstances tellement impérieuses que l'on pouvait se demander si les hommes étaient ou non des soldats instruits et aguerris. Les vides produits dans les premières lignes exerçaient un effet de succion, de ventouse.

Particulièrement pour l'armée belge, numériquement si faible au début, et si terriblement décimée pendant sa retraite de la frontière Est sur Anvers, puis sur l'Yser, cette situation exigea que l'on comblât les trous béants dans la ligne de feu.

Et les officiers de l'armée de campagne, ceux qui ont expérimenté, ceux qui savent, de répondre : « Il faut qu'on sache que tous ces hommes ont été versés goutte à goutte, par petits paquets, dans des unités de vieux soldats aguerris, où l'amour-propre et l'exemple ont une influence incomparable ; mais que l'on n'a, au grand jamais, constitué des unités exclusivement composées de semblables recrues, unités que quelques obus ou quelques rafales de mitrailleuses auraient désorganisées et fait fondre comme neige au soleil. »

Des observations réunies, des études comparées apportées par ces gens à qui l'on ne peut refuser la compétence pratique en ce domaine, il résulte sans conteste que le principe uniforme d'une instruction militaire achevée en cinq ou six mois ne peut plus être admis.

D'ailleurs, la même commission signale dans un de ses rapports l'erreur profonde commise par ceux qui font de l'instruction individuelle la base de la durée nécessaire à la formation militaire.

Elle explique : « Une foule de facteurs régissent le problème de la durée de service, parmi lesquels notamment, outre l'instruction du groupe de combat dans l'infanterie et la cavalerie, l'instruction proprement dite de l'homme, l'instruction de l'unité dans chacune des armes, le temps nécessaire pour organiser la soudure d'une classe

avec l'autre, pour pouvoir assurer les services généraux du quartier et de la garnison, la possibilité de vie d'une unité, surtout dans la cavalerie et l'artillerie où il y a des chevaux à soigner, les rappels, etc., etc.

Bref, pour ceux dont la religion ne serait pas éclairée, il y a là un faisceau de preuves tirées d'une expérience irrécusable et que l'on ne pourrait même discuter dans l'état actuel des choses.

Il est vrai que cet état peut changer. C'est sur cette éventualité que tablent les partisans quand même du service réduit à quelques mois ; ceux qui, tout en se disant patriotes, estiment ou déclarent que la Patrie ne peut pas demander au citoyen — en temps normal — un sacrifice excédant le terme de six mois.

Comme la plupart d'entre eux se déclarent d'ailleurs étrangers à tous les éléments pratiques du problème de la défense nationale, ils s'en tirent — très mal d'ailleurs — en disant aux officiers, au ministère de la guerre, au gouvernement, quelque chose approchant ceci : Nous estimons avec vous qu'il est de toute nécessité de défendre notre pays, ses habitants, leurs biens, leur liberté, contre toute atteinte du dehors. Nous avons solennellement promis, d'autre part, que nul citoyen ne serait forcé à une prestation militaire dont la durée excéderait six mois. Mais nous savons que l'on peut avoir confiance en votre science et en votre habileté. Vous arriverez certainement à obtenir, grâce à une rémunération appropriée, la permanence suffisante de cadres et de soldats entraînés. Pour le surplus, c'est affaire d'armement et d'outillage. Organisez à nos frontières une défense technique et matérielle si puissante qu'elle mette à elle seule la Belgique à l'abri de toute invasion.

Evidemment, c'est simple. C'est même trop simple, et nous doutons que pareille argumentation puisse convaincre qui que ce soit. Il nous étonnerait même beaucoup, si tous ceux qui en usent — il en est parmi eux dont on dit couramment : « Il est malin comme un singe ! » — y avaient vraiment quelque foi. Néanmoins, il faut en retenir quelque chose.

C'est que, en tout état de cause, une des premières nécessités de notre défense nationale est précisément celle d'une organisation technique et matérielle extrêmement puissante. Cela nous manquait terriblement en 1914 ! A cette époque, nos antimilitaristes voulaient avant tout faire des économies sur le budget de la guerre. Aujourd'hui, il faut utiliser leurs arguments. Et puisque, à l'heure où l'on doit économiser sur tout pour pouvoir vivre, ils consentent aux sacri-



fices nécessaires en matériel pour pouvoir assurer la défense du sol de la patrie, il faut profiter de ces dispositions pour nous donner l'armement nécessaire, l'outillage puissant qu'exige notre situation dans le monde.

Nous sommes entourés de voisins considérables en nombre et en forces, qui ne cessent de se défier, de se menacer ; nous sommes le chemin qui mène des uns chez les autres ; nous sommes faibles en nombre ; nous sommes assez mal pourvus en défenses naturelles. Force nous est bien de fortifier la fragile barrière qui nous sépare de nos gros voisins. Cette barrière, quelle qu'elle soit, sera forcée si l'un des voisins veut la renverser ; c'est certain. Mais tout de même, il faut obliger l'agresseur éventuel à réfléchir avant d'y venir. Et puis, multipliez Liège un certain nombre de fois, et cela devient immédiatement un élément très sérieux dans le calcul des résultats possibles de la lutte. Certes, cela ne remplace pas une très forte armée, bien munie de matériel moderne, mais cela peut être d'un secours singulièrement appréciable pour une armée numériquement restreinte.

Et dans ce problème vital, nous n'avons le droit de rien négliger.

En attendant, voici le régime admis pour la période de transition que nous traversons :

Service actif de dix mois pour l'infanterie, douze mois dans les troupes et services autres que l'infanterie, exception faite pour la cavalerie et l'artillerie montée. Pour ces deux dernières : treize mois.

Pendant les quatre années qui suivront la fin de ce service, il y aura des rappels de quatre semaines pour l'infanterie, l'artillerie lourde et les corps de transport ; de six semaines pour la cavalerie et pour l'artillerie à cheval ; de huit semaines pour le génie, l'aéronautique, les troupes de communications et de transmissions, pour le bataillon des pontonniers et pour le détachement des torpilleurs et marins.

Telles sont, résumées, les dispositions principales. Il est entendu que le temps ainsi fixé doit être utilisé au maximum. En principe, le droit aux congés est restreint à un jour par mois.

Mais il s'agit là d'un régime que l'on sait être très provisoire. N'empêche que l'on veut en tirer parti au point de vue expérimental. Et si rien n'entrave l'examen sérieux que l'état-major et les autorités compétentes sont décidées à faire de ce système, il sera peut-être intéressant d'en étudier les résultats pratiques.

*Experientia docet.*

---

**CHRONIQUE FRANÇAISE***(De notre correspondant particulier.)*

M. Barthou, ministre de la guerre. — Le malaise des cadres dans l'armée. — Les maréchaux de France.

Il y a deux mois, quand j'annonçais l'installation de M. Raiberti au ministère de la Guerre, j'indiquais combien le choix fait dans la personne de l'ancien président de la Commission des finances de la Chambre signifiait qu'une ère de restrictions bureaucratiques et d'économies militaires allait enfin s'ouvrir. De ces compressions budgétaires découlerait à brève échéance la détermination d'un statut, qui ne serait plus indéfiniment provisoire, sur l'organisation de notre armée et la situation de ses cadres. Mais M. Raiberti, si éminentes que fussent ses qualités et propres ses aptitudes à lui valoir le poste auquel il était appelé, n'a fait que passer. Trois semaines, à peine, après sa nomination, et à la suite de maintes hésitations qui n'étaient point de son fait, il cédait finalement la place à M. Barthou.

A l'attrait savoureux de conférences applaudies par les mains féminines qui fréquentent l'Université des Annales, à l'exquis plaisir de se livrer à de passionnantes études littéraires, M. Barthou a préféré la tâche ardue de tirer hors de l'ornière le char embourbé de notre vieille armée. Je crois savoir que M. Briand, succédant à M. Leygues à la présidence du Conseil, désirait vivement voir M. Raiberti maintenu à l'hôtel de la rue St-Dominique. Il a dû s'incliner devant les instances de M. Barthou et des amis politiques de celui-ci. Et c'est ainsi qu'après avoir mis sa signature au bas de la loi militaire de 1913, qui marquait la volonté française de ne plus s'incliner devant les injonctions d'un téméraire voisin, l'honorable représentant des Basses-Pyrénées aura l'honneur de présider à la reconstitution de notre ordre militaire. Qu'il s'empresse donc de réaliser la somme d'espérances que l'on met sur son nom !

\* \* \*

Aussi bien, semble-t-il y avoir quelque urgence en la matière, car il serait vain de nier plus longtemps qu'un malaise, né de l'après-guerre, persiste et s'enfle dans les cadres permanents de l'armée. Ne prenons rien au tragique. L'histoire nous montre qu'à toutes les époques succédant à une période troublée de guerres ou de transfor-

mations sociales, une sensible répercussion s'exerce sur chacun des organes de la nation, et principalement sur l'armée. Après les guerres de Louis XIV, les suppressions de régiments éprouvèrent cruellement la petite noblesse provinciale des premières années de la Régence et l'abandon dans lequel le pouvoir royal laissa les officiers licenciés, ne contribua pas faiblement à les détacher de ce qu'on avait alors coutume d'appeler le « service du Roi », pour les rallier aux doctrines plus ou moins dissolvantes des *philosophes*, ces bolchévistes en herbe, et en théorie seulement, du XVIII<sup>e</sup> siècle.

Plus tard, après l'Empire napoléonien, la Restauration eut fort à faire avec les demi-solde et les grognards dispersés. L'influence de ces déclassés se retrouve dans toutes les crises politiques ou sociales qui ont secoué la Patrie française entre 1815 et leur extinction naturelle. Il semble difficile que la République d'aujourd'hui, troisième ou quatrième de nom, quelle que soit la numération à laquelle on se rallie, puisse échapper mieux que les régimes précédents à l'acuité de ce malaise. C'est qu'en effet, elle sera aux prises avec l'une ou avec l'autre de ces deux alternatives : ou bien sacrifier l'intérêt général du pays, qui est à cette heure de réduire le plus possible les dépenses, — ou bien sacrifier l'intérêt particulier de ces cadres et les renvoyer avec des compensations qui, pour ne point trop grever les finances de l'Etat, paraîtront toujours dérisoires et comme un os sans moelle à ceux qui en seront l'objet.

Car la situation actuelle ne peut se prolonger plus longtemps. Des effectifs relevés dans le projet de budget pour 1921, on constate que si, à l'armée du Rhin, pour un officier on compte 27 hommes ; si, à l'armée du Levant, pour un officier il y a 26 hommes ; et si, de même, au Maroc, il y a une moyenne de 27 hommes pour un officier, à l'intérieur, on ne trouve plus que 13 hommes pour un seul officier. Ce chiffre fatidique de 13 est, pour les superstitieux, un mauvais présage. Aussi le pessimisme de battre son plein dans tous les quartiers de France et de Navarre, à toutes les tables d'officiers où, à défaut de vins fins et de plats bien garnis, on se livre à des discussions passionnées et ardentes...

Ceci prouve bien que s'il ne faut rien prendre au tragique, il convient néanmoins de tout envisager au sérieux. Or, qu'a-t-on offert jusqu'à présent à ces officiers de l'armée active qui, après s'être donnés en entier à leur patrie pendant plus de quatre ans de guerre, semblent aujourd'hui essuyer le vague reproche d'être causes de la si grande durée du cataclysme ? Rien, et certes, parodiant un mot célèbre, ils se gardent bien de tout revendiquer. Mais que

dis-je : rien ? Pis encore. Plût au ciel qu'ont les eût négligés à ce point et qu'on ne se fût point occupé d'eux !

Leurs traitements ont encore, à l'heure présente, un caractère provisoire qui laisse la situation matérielle de chacun à la merci des fantaisies d'un pouvoir parlementaire souvent enclin à de brusques sautes d'humeur. Leurs anciens, qu'ils rencontrent journellement, et qui évoquent à leurs yeux ce qu'ils seront demain, meurent littéralement de faim avec des retraites sordides et le ruban rouge du vieil officier qui, jadis, complétait à merveille une jaquette correctement coupée, rehausse aujourd'hui, de son amère dérision, de vieux vêtements jaunis par le temps, usés et déformés par l'usage. A tous ces pauvres diables, si parcimonieusement traités, l'Etat n'hésite pas à s'adresser pour leur faire payer l'impôt. Et il leur prend dans la poche ce qu'il vient à peine de leur glisser dans la main. C'est évidemment plus facile d'agir ainsi, bougonne-t-on dans les popotes d'officiers où à la table de famille, que de faire payer aux Boches ce qu'ils nous doivent ! Encore si, poursuivant ce geste égalitaire devant l'impôt, on voulait bien reconnaître que les officiers sont des citoyens tout comme d'autres et que, se trouvant soumis aux mêmes charges, ils devraient pouvoir jouir de droits identiques ! Mais de cela il n'est point question. Ils ont le devoir de payer l'impôt, on leur refuse la faculté d'intervenir dans sa fixation par l'exercice du droit de vote. Il est cependant accordé à tout Français âgé de 21 ans, qu'il soit raisonnable ou non, instruit ou illettré, parasite ou utile : l'officier n'est classé dans aucune de ces catégories, il reste en marge de la nation par la volonté même de la nation.

Bien plus : non seulement il ne vote pas, mais on sait qu'il ne peut même pas écrire à sa guise. Je ne dis rien des espoirs déçus d'un avancement qui est enrayé par l'encombrement des cadres supérieurs. Ceci n'est qu'un manque à gagner. Mais ce qui est une perte réelle, c'est que l'officier reste voué à des changements de garnison incessants et onéreux, subissant en cela tous les chocs que produit l'imprévoyance d'une administration à la fois irresponsable et souveraine. Hier encore, on envoyait au Maroc et au Levant les officiers qui étaient sans famille. C'était, on en conviendra, une singulière façon de leur faciliter la création d'un foyer. Rendons grâce à M. Barthou d'être revenu à des considérations strictement militaires pour les désignations à faire au sujet de ces exotismes nécessaires. L'ancienneté, et non pas l'état du *home* de chacun, réglera les tours de départ. Mais pourquoi faut-il que cette sage disposition soit seulement prise à peu près au moment où le nombre d'officiers volontaires

va suffire à combler les vacances à mesure qu'elles se produisent dans nos troupes employées aux opérations extérieures ?

Quoi qu'il en soit, non seulement l'accès à une existence normale et matériellement digne se trouve gêné, retardé pour les officiers, mais encore tel réformateur semble vouloir s'attaquer aux quelques commodités dont ils disposaient depuis longtemps. Le soldat-ordonnance est en train de disparaître, et l'on a parlé récemment de supprimer leur monture aux capitaines d'infanterie. C'est le général de Maud'huy, d'abord un merveilleux commandant de bataillon, puis un bon colonel, qui a pris l'initiative de cette proposition. L'honorable député de Metz paraît avoir à cœur de veiller sur l'armée un peu à la façon d'un adjudant de bataillon qui serait de semaine : il découvre de petits abus, il court sus aux employés, il en a aujourd'hui aux chevaux des capitaines qui, évidemment, au cours de sa carrière de fantassin, ont dû souvent être une cause d'à-coups et de désordre dans la régularité des marches de sa troupe. Les corps de troupe s'en sont émus, et M. Barthou a très judicieusement repoussé une si vexante indication. Enfin, au moment même où notre sympathique ministre de la guerre témoignait ainsi de sa sollicitude pour les petits, il montrait tout l'intérêt qu'il porte aux grands de cette armée en faisant signer au président de la République la nomination de trois nouveaux maréchaux de France : Lyautey, Fayolle et Franchet d'Esperey.

\* \* \*

Il est évidemment plus facile de créer des maréchaux que de donner un statut à une armée qui l'attend. De même, on rencontre moins de difficultés à imprimer des billets de banque qu'à faire reprendre leur essor au commerce et à l'industrie d'un pays. Ce fut, somme toute, le premier acte marquant de l'activité du ministre que cette promotion de maréchaux. Elle est loin d'avoir recueilli l'unanimité des suffrages, qu'il s'agisse de l'opinion du public ou de celle de l'armée. Les critiques qui se sont élevées ont ceci de particulier qu'elles vont autant au principe même des nominations qu'aux personnes en ayant été les bénéficiaires.

Je m'en tiens au principe. Que dit-on ? A tort ou à raison — mais peut-on quelque chose contre les faits existants ? — on s'était habitué à voir dans le maréchalat une dignité qu'on n'accordait qu'à titre tout à fait exceptionnel et pour des services extraordinairement glorieux rendus à la patrie. Cette conception, mûrie pendant les cinquante années qui séparent notre défaite de 1870 de la grande guerre victorieuse, s'est en quelque sorte cristallisée

au moment des nominations faites au cours même de la campagne. Trois chefs alors en furent reconnus dignes : Joffre d'abord, le vainqueur de la Marne, celui qui, le premier, d'un formidable coup de massue, brisa les reins du colosse germanique ; Foch ensuite, le pur génie rénovateur du grand art napoléonien ; Pétain, enfin, cet admirable conducteur d'hommes dont les soins intelligents et l'énergie éprouvée, quand il fut mis à la tête de l'armée intoxiquée par la propagande ennemie, surent forger un outil puissant, cohésif, permettant au commandement d'avoir toutes les audaces.

Il semblait au plus grand nombre que là devait s'arrêter la série des grands dignitaires. Leurs titres, conquis dans la guerre, leur étaient reconnus la guerre encore en cours, sans l'intervention d'aucune autre considération accessoire. C'était comme un retour aux rites du temps jadis, alors que le combattant, qui venait de conquérir ses éperons sur le champ de bataille, y accomplissait la veillée des armes et, séance tenante, était armé chevalier. Sortie du tombeau pour affirmer la réalisation enfin complète de « la Revanche », la dignité de maréchal de France y rentrerait de nouveau avec ses trois grands titulaires : unis, égaux dans le labeur, ils resteraient unis, égaux dans la gloire éternelle des exploits accomplis sous leurs ordres. Il y avait là quelque chose de nouveau, s'inspirant d'une véritable grandeur, marqué d'une simplicité sublime.

Je sais bien que c'était rompre avec la tradition qui s'attache au titre de maréchal de France. Mais importait-il vraiment à la République de renouer avec cette tradition, plus que tout monarchique et impériale ? Les premiers maréchaux de France, on le sait et ainsi que le nom l'indique, avaient, à l'origine, pour fonction de veiller sur les montures du prince. La vulgaire plaisanterie que l'on fait dans le peuple, à propos du maréchal-*ferrant* qui n'est pas *de France*, n'était pas de mise au début de l'institution féodale, et ce n'est qu'au cours du XIII<sup>e</sup> siècle que l'on vit un maréchal commander les armées, tout en continuant à remplir les serviles fonctions attachées à son titre. D'abord unique en son genre, il y en eut bientôt deux ; François I<sup>er</sup> en fit un troisième ; Henri II un quatrième. Leur nombre s'étant encore accru, les Etats généraux réunis à Blois, en 1576, exigèrent qu'on ne dépassât pas le chiffre de quatre. Déjà l'opinion publique, qui s'exprimait par la voix de ces assemblées, n'était pas favorable à la multiplication des hautes charges militaires. Mais les souverains unificateurs et absolus qui suivirent n'eurent cure de ces volontés populaires. De sorte qu'à la fin de l'ancien régime, on comptait de quinze à seize maréchaux de

France ! En 1791, il n'y en avait plus que six. Et le 21 février 1793 la Convention supprimait le maréchalat comme incompatible avec la simplicité des institutions républicaines que la France s'était librement données. Napoléon eut ensuite des maréchaux d'Empire : la première promotion qu'il signa, celle de 1804, comprenait dix-huit noms ! La Restauration en conserva quinze et reprit l'appellation de maréchal de France. Sous la monarchie de Juillet, la loi du 4 août 1839 ramena leur nombre à six en temps de paix, avec faculté pour le roi d'élever ce chiffre au double en temps de guerre. C'est cette loi que M. Barthou s'est chargé d'exhumer, mais que d'après les déclarations qu'il a faites à la tribune de la Chambre, il trouve insuffisante. Aussitôt quelqu'un d'estimer que la France républicaine ne pouvait s'enorgueillir de moins d'une douzaine de maréchaux. *Quos vult perdere Jupiter, dementat prius...*

Le maréchalat redeviendra donc ce qu'il avait coutume d'être : une dignité à vie que brigueront désormais les militaires ambitieux, quelle que soit la nature des services qu'ils auront rendus. Voilà ce que l'opinion française paraît regretter. Des échos en ont retenti à la Commission de l'armée, où l'on a fait valoir qu'en créant trois nouveaux maréchaux en plus des trois grands chefs de la guerre, le gouvernement avait diminué le prestige de cette charge et ouvert la porte à la politique pour le choix à faire des maréchaux ultérieurs.



## BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

*Souvenirs de la guerre*, I (Août 1914 - septembre 1915), par le vice-amiral RONARC'H. — Payot, Paris, 1921. — Prix : fr. 16.

Ce qu'est l'organisation d'une brigade de fusiliers-marins, le vice-amiral Ronarc'h nous l'apprend dans son livre simple et vivant, qui est aussi un récit chronologique des faits auxquels ses troupes furent mêlées. C'est ainsi que nous entrons dans les réalités de la guerre et que nous assistons aux différentes phases d'une lutte extraordinairement captivante, lutte de patriotes décidés à tous les sacrifices devant la ruée des Allemands.

Ce n'est que le 18 septembre que le commandant de brigade peut organiser des exercices de tir réduit. A cette date il nous dit : « La plupart des marins n'ont pas fait d'exercices de tir depuis longtemps, et d'autres jamais. » Cette remarque en dit long, surtout à nous autres qui avons la chance de connaître depuis notre première jeunesse ce qu'est un fusil et comment on l'emploie.